



© Ambert Livradois Forez

RETOUR D'EXPÉRIENCE

AMBERT LIVRADOIS FOREZ : RÉORGANISER LE SCHÉMA DE COLLECTE POUR INCITER AU TRI

EN 2022, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF) A RÉORGANISÉ EN PROFONDEUR LA COLLECTE DES DÉCHETS. L'OBJECTIF : OFFRIR UN MEILLEUR SERVICE DE PROXIMITÉ AUX USAGERS, TOUT EN MAINTENANT DES COÛTS CONSTANTS. UNE AMBITION À LA HAUTEUR DES DÉFIS RENCONTRÉS PAR CE TERRITOIRE RURAL DE 58 COMMUNES, OÙ 33 % DES HABITATIONS SONT DES RÉSIDENCES SECONDAIRES.

La communauté de communes Ambert Livradois Forez gère en régie directe la collecte des déchets, tandis que leur traitement est délégué au VALTOM, le syndicat de traitement des déchets du Puy-de-Dôme. La caractéristique de cette intercommunalité est son habitat dispersé, rendant la gestion des déchets particulièrement complexe. Suite à l'extension des consignes de tri, permettant de collecter tous les emballages, papiers et cartons dans un bac unique, et l'obligation de trier les biodéchets à la source, une réorganisation s'est avérée nécessaire. Adoptée en conseil communautaire, la nouvelle stratégie vise à réduire le poids des ordures ménagères et à augmenter la collecte sélective des recyclables. L'objectif étant de parvenir à collecter 800 tonnes supplémentaires de déchets triés sans augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) fixé à 13 % depuis 2019. Pour y parvenir, une meilleure connaissance des pratiques de tri des citoyens était essentielle. Ainsi, dès 2018, l'intercommunalité a lancé une campagne de caractérisation pour analyser les comportements et mesurer le volume des déchets recyclables mal triés. Les résultats ont permis d'orienter les actions suivantes.

Prendre en compte les résidences secondaires

Le nouveau schéma de collecte repose sur un maillage plus fin du territoire, avec le déploiement de 2500 bacs jaunes de tri sélectif dans les communes encore non équipées ou sous-dotées. Cette démarche prend également en compte les résidences secondaires qui contribuent à une production de déchets accrue en période estivale. Par ailleurs, la fréquence de collecte des ordures ménagères a été réduite à une fois tous les 15 jours, afin d'inciter les habitants à mieux trier leurs déchets. En parallèle, la signature d'un contrat d'orientation déchets avec l'ADEME a ouvert la voie à l'étude de la mise en place d'une tarification incitative sur le

territoire. Cette initiative vise à responsabiliser davantage les usagers en les incitant financièrement à réduire et à mieux trier leurs déchets. L'intercommunalité a fait le choix d'interdire l'accès de ses déchetteries aux professionnels, qui sont invités à se tourner vers les déchetteries privées.



Communauté de communes Ambert Livradois Forez (Puy-de-Dôme)

« La fréquence de collecte des ordures ménagères a été réduite à une fois tous les 15 jours »

Pédagogie et mesures coercitives

La communication et la pédagogie jouent un rôle crucial dans cette réorganisation. Une campagne intensive a été menée pour sensibiliser au tri à la source des biodéchets, notamment par le compostage. Mais l'intercommunalité applique également des mesures coercitives. Des contrôles aléatoires sont réalisés par les agents de collecte. En cas de non-respect du règlement de collecte, un premier courrier de rappel de l'obligation de tri sélectif est envoyé. Les contrevenants s'exposent à une sanction financière de 100 €. En 2023, la conjugaison de la simplification du geste de tri, de la réorganisation du schéma de collecte et de la mise en place de mesures incitatives et coercitives a permis de trier 824 tonnes de déchets supplémentaires, dépassant l'objectif fixé en 2021. ●

En chiffres

58 communes

27 600
habitants

1 700 km²
de superficie

ANÀELLE CONTREPOIS